

Charte des Maisons de retraite associatives Issues de la Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs de Mormaison

Le père pierre MONNEREAU (1797-1856), envoyé par son Evêque dans la paroisse des Brouzils (Vendée), comprend que l'annonce de l'Évangile qui doit éclairer le sens de la vie et conduire les personnes à leur accomplissement, implique une attention particulière aux personnes souffrantes, soit pour cause de misère, soit pour cause de maladie ou de vieillesse. Fondateur de la Congrégation des Sœurs des Sacrés-Cœurs en 1818, il transmet cette préoccupation aux Religieuses.

Dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, des Sœurs travaillent dans des hospices ou maisons hospitalières : L'Hermenault, Cugand, Clisson, Talmont (1897) ... etc. Par ailleurs, dans des communautés chargées d'une école, une sœur infirmière est destinée à la visite et aux soins des malades à domicile.

Au début du 20^{ème} siècle, les lois gouvernementales entraînent la suppression des congrégations enseignantes. Ainsi, après la Sécularisation (1903-1905), le but social de la congrégation reconnue par l'Etat devient uniquement hospitalier. Parmi les maisons d'infirmières qui s'ouvrent après 1915, un nombre assez important accueillent des vieillards et des infirmes. Il y a ainsi évolution vers la prise en charge de maisons de retraite privées : Aizenay en 1927, Vouillé les Marais en 1946, Jard sur Mer en 1960.

Dans les années 1940-1942, une nouvelle législation permet à toute la Congrégation d'œuvrer à nouveau dans le domaine de la santé et dans celui de l'enseignement.

UNE SOURCE

L'action des Sœurs des Sacrés- Cœurs est nourrie par une expérience humaine et spirituelle qui les invite à voir en tout homme une personne aimée de Dieu et à traduire cet amour dans leurs actes. Leur Fondateur les a voulues très proches de tous, les invitant à servir à la manière du Christ, doux et humble de cœur. Il leur propose d'imiter la façon de vivre de Jésus parmi ses contemporains, son attitude profondément humaine.

Leur projet de vie religieuse apostolique, vécu en institution médico-sociale, est un service d'Eglise : l'Évangile - Bonne Nouvelle - est le message fondamental selon lequel elles essaient de vivre avec leurs collaborateurs, au quotidien

Ainsi, elles mettent en œuvre un passage de leur Règle de Vie : « *Nous participons à la promotion humaine et chrétienne des personnes et des groupes avec le souci d'être particulièrement attentives aux défavorisés.* »

UN AVENIR

La Congrégation confie désormais les maisons de retraite qu'elle avait en charge à des **Associations sans but lucratif**, afin que celles-ci continuent de promouvoir un service de qualité aux personnes âgées, tout particulièrement celles qui sont fragilisées et, dans une société pluraliste, de faire vivre une identité **inspirée par leur héritage chrétien**.

A cet effet, les quatre Associations :

- Association du Ruleau, 2 Rue de Nantes 85190 AIZENAY,
- Association Saint Denis, 18 rue du 8 mai 1,945 85450 VOUILLE les MARAIS,
- Association Maison Sainte Marie, 383 rue Saint Martin 85440 TALMONT St HILAIRE,
- Association Maison Sainte Anne, 3 rue du Boisdet 85520 JARD sur MER

S'engagent à s'entraider et à partager leurs expériences. Pour promouvoir l'esprit fondateur, les Maisons s'appuient sur des valeurs communes

Ces valeurs concernent.

1 -La personne accueillie

La personne accueillie, valide ou non valide, est au centre de notre service. Nous reconnaissons sa dignité, quels que soient son état de santé, sa situation matérielle ou familiale.

Nous reconnaissons ce qu'elle est, dans son histoire et dans son aujourd'hui, la considérant dans sa liberté et dans son autonomie.

Nous la traitons avec respect et délicatesse, la prenant en compte dans tous ses besoins : physiques, psychologiques et spirituels, relationnels et civiques avec le désir qu'elle soit aussi heureuse que possible.

Nous l'accompagnons jusqu'au terme de sa vie, portant une attention toute particulière à cette ultime étape : soins prodigués, présence vigilante, prise en compte des liens familiaux.

2 –Le personnel

Chaque membre du personnel, quel que soit le service qu'il rend ou la fonction qu'il occupe, est un partenaire. Dans le respect de son option religieuse, il lui est demandé d'adhérer aux valeurs humanistes exprimées dans la charte.

Une importance toute particulière est accordée aux échanges et à l'information ainsi qu'à la promotion des personnes par la formation continue et une juste rémunération.

La recherche constante d'une bonne organisation permet de créer les conditions de travail indispensables à la qualité de vie du personnel et des résidents.

Le Directeur exerce une responsabilité primordiale dans l'animation d'ensemble de l'Etablissement.

3 - Les relations sociales

Le maintien des relations sociales dans un climat convivial, une ambiance familiale, avec écoute et dialogue, permet de créer, autour du résident, un environnement de bien-être, de sécurité et de paix.

Les formes variées d'animation la participation des familles et des bénévoles favorisent l'intégration des personnes de l'établissement dans la vie sociale.

4- Notre rôle dans la société

Nous avons à cœur d'être attentifs aux évolutions des besoins des personnes âgées et d'apporter une part active à la recherche de réponses nouvelles.

Nous souhaitons que nos établissements constituent des relais au plan de la formation des jeunes stagiaires que nous accueillons.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous avons un rôle social spécifique à mener quant à l'image de la vieillesse et de la mort, à considérer comme un accomplissement de la vie.

Nous croyons à l'importance du travail en commun et à la nécessité de développer le partenariat avec d'autres organismes ou associations partageant nos objectifs.

Toutes ces valeurs inspirées par l'héritage chrétien et développées dans cette charte seront mises en œuvre par chaque association selon ses spécificités.

Signataires de la Charte le 26 octobre 2001:

M. Yvon GUILLET, Association du Ruleau, Aizenay

M. Ulysse GUIGNET, Association St Denis, Vouillé les Marais

M. Jean CHARRIER, Association Ste Marie, Talmont St Hilaire

M. Jacky RAMBAUD, Association Ste Anne, Jard sur Mer

Sœur Marie Henriette SACHOT, Congrégation des Sœurs de Mormaison

Signataires de la Charte le 8 septembre 2011:

M. Gilbert Brianceau, Association Marie Brisson, Fontenay le Comte